



MOTION D'ACTUALITÉ

Electrosteel, concurrent indien de Saint-Gobain, implanté à Arles a déposé un dossier de subvention dans le cadre du Plan de relance.

Cette entreprise indique vouloir implanter une usine de canalisation en fonte sur le territoire, et appuie son argumentaire sur la relocalisation. Or, si Electrosteel compte depuis 2006 un parc de stockage et une unité de revêtement sur le territoire français, elle n'y a jamais disposé d'unité de production à proprement parler.

En réalité, si cette subvention est accordée cela risque d'induire une voie d'entrée pour produire en France et écouler sur le marché européen des tuyaux et des raccords provenant d'une production réalisée en Inde.

Dans le cadre d'une réciprocité d'ouverture des marchés, il convient de noter que les gouvernements indiens ont refusé successivement depuis plus de vingt ans les tentatives d'implantation de Saint-Gobain sur leur territoire.

Pour le CESER, la gestion de la politique de l'eau et de ses usages relève d'enjeux économiques et environnementaux majeurs et doivent rester des domaines nationaux et territoriaux. Préserver et développer le savoir-faire d'un acteur français, implanté dans le Grand Est, constitue un élément essentiel en matière de souveraineté.

Saint-Gobain PAM Canalisation, groupe incontournable dans la filière de l'eau, emploie près de 1900 salariés répartis dans quatre usines de production et deux établissements supports. Considérant qu'un emploi industriel génère environ trois emplois induits, ce soutien financier de l'État, pourrait fragiliser près de 6 000 salariés potentiellement impactés par le devenir de l'entreprise Saint-Gobain Pam Canalisation.

La réussite d'un plan de Relance régional basé sur une ambition commune de l'État et de la Région, s'appuyant sur l'intelligence collective de tous les acteurs pourrait s'en trouver largement compromise, remettant en cause les objectifs de relocalisation, de maintien et de développement des savoir-faire industriels utiles à la reconquête de notre souveraineté.

Qu'advierait-il demain, si en l'absence de Saint-Gobain PAM Canalisation, notre pays devient totalement dépendant de certains pays émergents pour se procurer des tuyaux d'adduction d'eau ?

Le CESER s'est engagé pour une Refondation économique, sociale et environnementale de la Région Grand Est. La transformation des modes de production et de consommation dans une logique de résilience, incluant les stratégies et les moyens de relocalisation, doit être au cœur de cette dynamique. Dans cette logique, le CESER considère que la société Saint-Gobain PAM Canalisation doit être protégée et préservée.

Le CESER plaide pour l'adoption d'une véritable stratégie industrielle sur l'ensemble des territoires prenant en compte des coopérations équitables entre les régions. Cette stratégie doit s'appuyer sur un dialogue avec les différents niveaux d'administration territoriaux et dans le souci du respect d'un dialogue social constructif.

La Région Grand Est a largement souffert de la désindustrialisation, des délocalisations et d'un soutien hasardeux à des implantations étrangères qui se sont soldées par des échecs à moyen terme. Nous ne pouvons pas ne pas tirer les enseignements d'un passé encore récent.

Pour le CESER, l'installation d'une unité de fabrication de canalisations de fonte indienne sur le sol français ne peut être soutenue par l'État. Repenser les modèles de production pour consolider la compétitivité d'une économie régionale bas carbone justifie des positions cohérentes à long terme avec les axes du budget vert initié par le Conseil régional Grand Est avec l'aide de l'État. Cette cohérence impose un fléchage prioritaire des aides publiques au développement sur des produits à haute valeur ajoutée issus de nos fleurons industriels.

En conséquence, le CESER appuie les démarches conjointes des acteurs économiques régionaux et demande à l'État de revoir les modalités de son soutien financier à Electrosteel.

**Adoptée par le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est
à la majorité des suffrages exprimés avec 1 voix contre et 1 abstention
lors de sa plénière du 9 décembre 2021.**